



Laila EL OUALI Fiscaliste - Ayming





Frédéric PIEGAY

Expert fiscalité de l'Innovation – Ayming







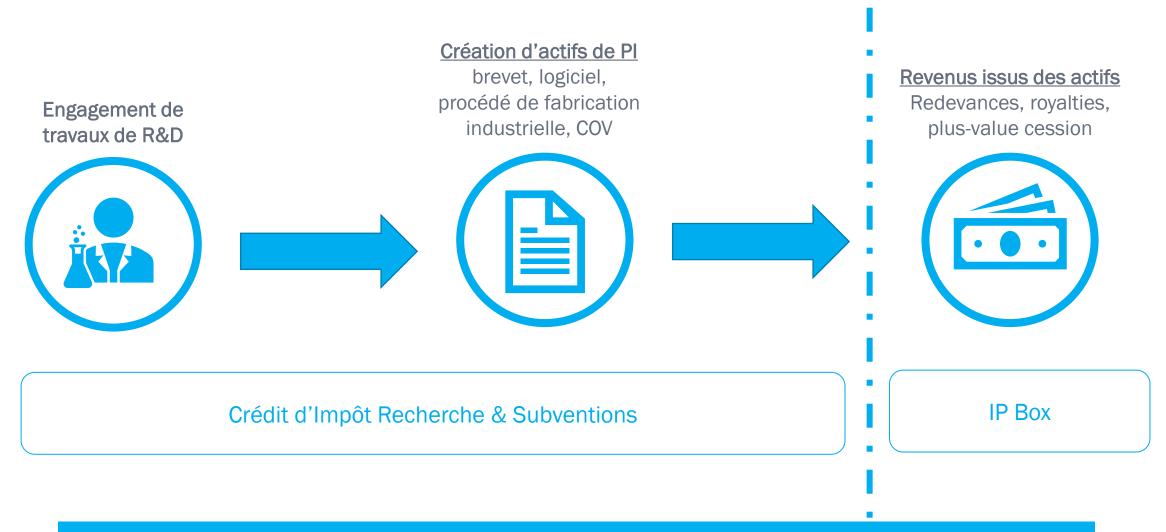
- Présentation du dispositif
 - Financer le cycle de vie d'une innovation
 - Loi de finances 2019
- Le champ d'application
 - Actifs éligibles
 - Focus sur les logiciels
- O Mise en œuvre du régime
 - Modalités déclaratives et documentaires
 - Calcul du résultat net et détermination du ratio Nexus
- Le calcul de l'avantage fiscal avec un exemple











Un régime préférentiel qui s'inscrit dans le cadre d'une politique fiscale de soutien à la recherche





Coût estimé à 500 M€

Environ 300 bénéficiaires

Opérations concernées Redevances de concession Plus-values 011de cession de sousconcession IP Box Régime d'imposition des produits de cession ou de concession de brevets

Données 2020

Coût estimé à 770 M€

Plus de 600 bénéficiaires

Jusqu'au 31.12.2018

Taux imposition

préférentiel 15% Pas de condition sur les brevets/actifs concernés

Loi de finances pour 2019

À compter du 01/01/2019

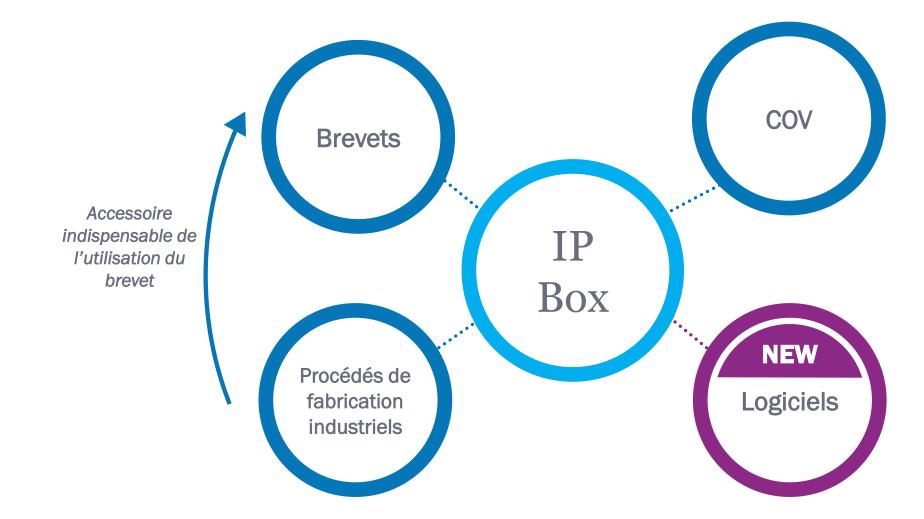
Taux imposition

préférentiel 10% Actifs développés à partir de travaux de R&D (au sens du CIR)

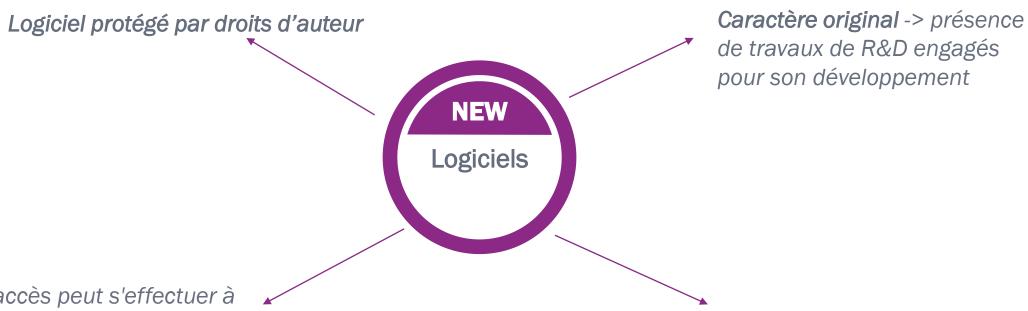
Instauration d'un ratio Nexus











SaaS -> L'accès peut s'effectuer à distance à partir d'une plateforme d'hébergement ou par installation sur un équipement propre à l'entreprise

Mise à jour logicielle et maintenance

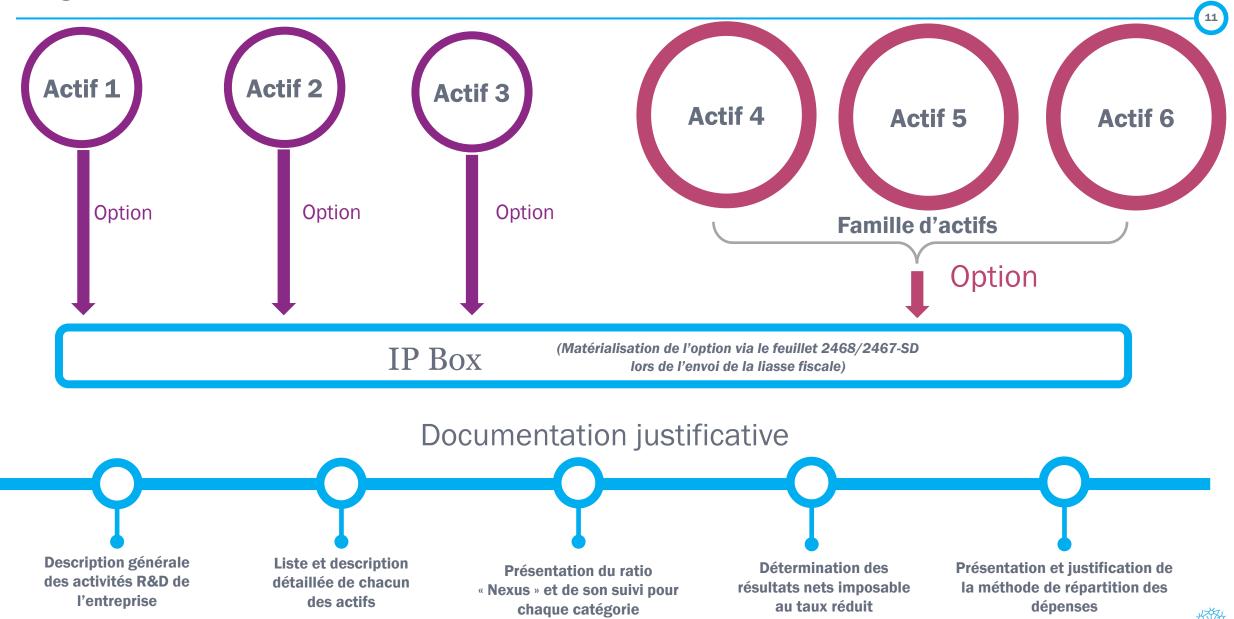


Attentions particulières à porter à la rédaction du contrat : droits conférés à l'utilisateur, licence, clause de Pl, dissociation des revenus, ...



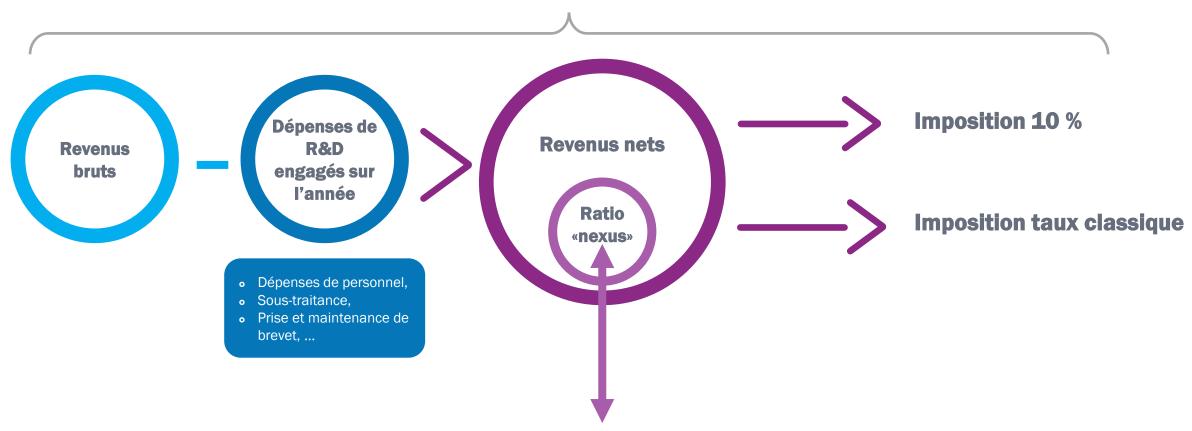


Obligations déclarative & documentaire





Pour chaque actif et/ou famille d'actifs

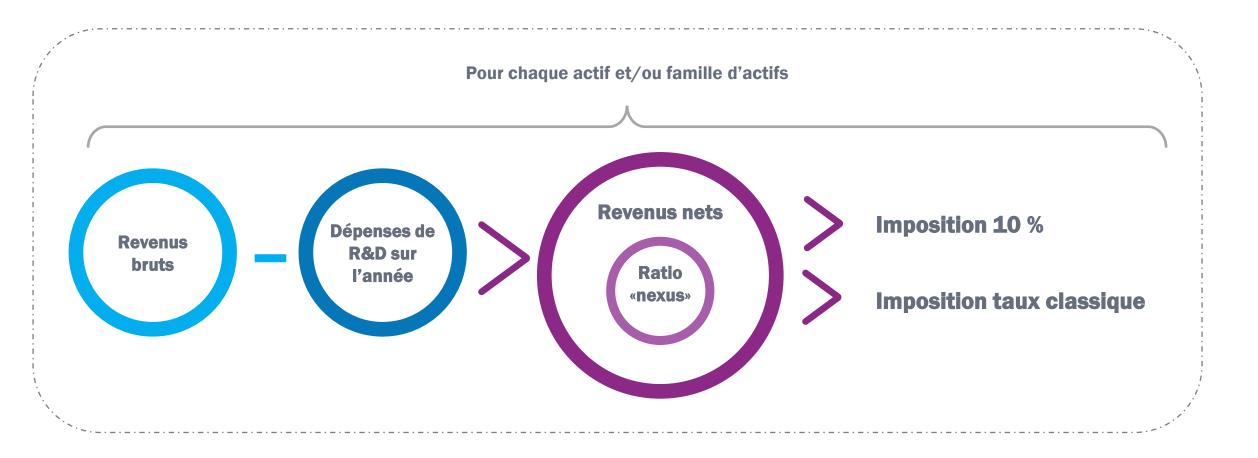


- Dépenses de R&D réalisées directement par l'entreprise ou externalisées auprès d'entreprises non liées (130%)
 - Numérateur + dépenses externalisées auprès d'entreprises liées + coûts d'acquisition de l'actif*

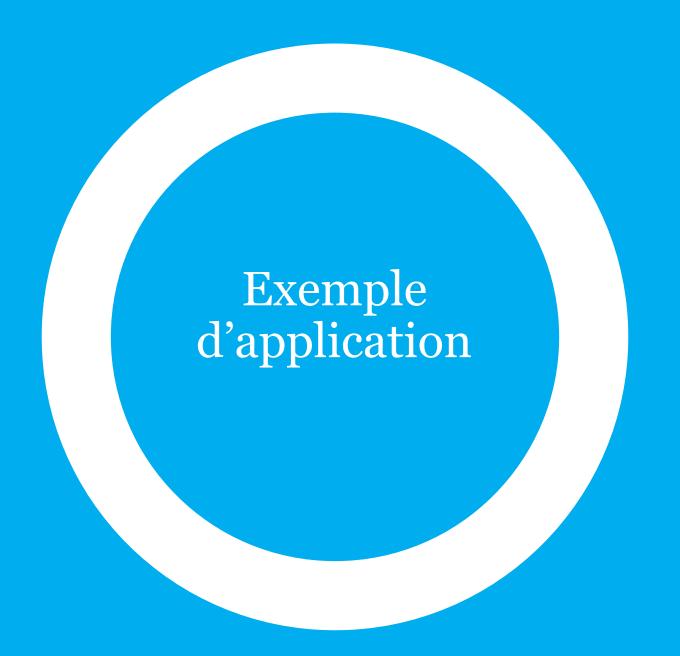
* Valeur vénale de l'actif lors de l'entrée dans un groupe fiscal



Avantage fiscal calculé au niveau de la société mère du groupe











- Travaux de R&D ayant donné lieu au développement de plusieurs actifs de PI :
 - 5 brevets -> 1 brevet indépendant (A) et 4 brevets en lien avec un produit unique (B)
 - 1 logiciel (C)



• Identification des revenus générés par les actifs de PI :

Revenus identifiés en 2021:

O Brevet A: 1,55 M €

• Produit B: 8,65 M€

Logiciel C: 700 k€



- Identifications des dépenses de R&D & allocation des dépenses de R&D par actif
 Dépenses de R&D 2021 :
 - Brevet A: prise et maintenance brevet = 50 k€
 - Produit B : dépenses de personnel = 300 k€, sous-traitance : 200 k€, prise et maintenance brevet : 150 k€, total = 650 k€
 - O Logiciel C : dépenses de personnel = 200 k€

Revenus nets

Brevet A = 1,5 M€

Produit B = 8 M€

Logiciel C = 500 K€







O Identifications des dépenses de R&D, allocation des dépenses de R&D par actif Dépenses de R&D 2021 et antérieures :

Brevet A

O Dépenses de personnel : 450 k€

• Prise et maintenance : 200 k€

O Sous-traitance (sans lien): 300 k€

O Sous-traitance (avec lien): 0 k€

Produit B

O Dépenses de personnel : 650 k€

O Prise et maintenance : 300 k€

Sous-traitance (sans lien) : 50 k€

O Sous-traitance (avec lien): 1 M€

Logiciel C

Oépenses de personnel : 850 k€

Sous-traitance (sans lien): 300 k€

Sous-traitance (avec lien): 700 k€





• Détermination du rapport d'assujétissement au taux réduit

Dépenses de R&D réalisées directement par l'entreprise ou externalisées auprès d'entreprises non liées (130%)

Numérateur + dépenses externalisées auprès d'entreprises liées + coûts d'acquisition de l'actif

Brevet A

(450+200+300) / (450+200+300)

Ratio Nexus = 1

Produit B

(650+300+50)*130% / (650+300+50+1000)

Ratio Nexus = 0,65

Logiciel C

(850+300)*130% / (850+300+700)

Ratio Nexus = 0,80





• Détermination de l'avantage fiscal

Revenus nets:

Brevet A = 1,5 M€

Produit B = 8 M€

Logiciel C = 500 K€

Ratio nexus:

Brevet A = 1

Produit B = 0.65

Logiciel C = 0,80

Imposition à 10%

Brevet A = 1,5 M€

Produit B = 8 M€ * 0,65

Logiciel C = 500 K€ * 0,8

Imposition au taux classique

Brevet A = 0 €

Produit B = 8 M€ * 0,35

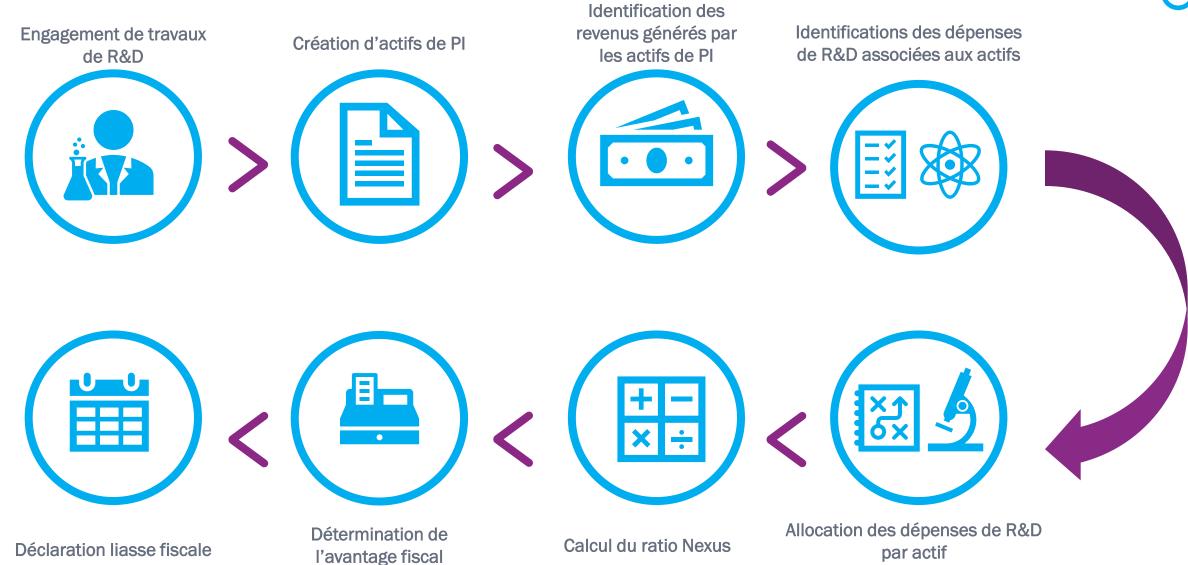
Logiciel C = 500 K€ * 0,2

Gain net d'impôt sur la tranche à 26,5% : 1,17 M€ environ















Structuration des process pour sécuriser et faciliter la mise en place du régime

L'identification des revenus éligibles Le regroupement par famille d'actifs si nécessaire L'identification des dépenses éligibles pour le calcul du revenu net

Le calcul du ratio NEXUS Le calcul de l'avantage fiscal issu de ce nouveau dispositif

La rédaction de la documentation justificative

Phases de l'accompagnement en lien avec la mission CIR







